

42 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Signature du protocole d'accord 2011 - 2013

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : Depuis plusieurs années la Ville de Besançon et son CCAS soutiennent l'action de l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans ses missions d'accompagnement des publics en grande difficulté.

Cet effort s'effectue plus particulièrement en matière d'insertion professionnelle en assurant le financement d'un poste d'un référent PLIE par le CCAS de la Ville de Besançon et en collaborant activement tant au niveau institutionnel qu'opérationnel à ce dispositif partenarial. A ce titre, trois référents conseillers à l'emploi (2,6 ETP) assurent actuellement ce travail d'accompagnement en construisant avec les personnes en recherche d'emploi, et en lien avec les entreprises, des parcours d'insertion professionnelle. Une subvention au FSE concernant l'action globale du CCAS a été sollicitée en date du 24 février 2011 par le CCAS de la Ville de Besançon pour un montant de 72 432 € correspondant à 50 % des dépenses engagées.

Les objectifs prioritaires que la Ville de Besançon et son CCAS entendent poursuivre dans le cadre de ce programme de travail en commun sont :

- préserver un accompagnement renforcé vers l'emploi en complémentarité avec les outils de suivi de Pôle Emploi et l'offre d'accompagnement social, et en accord avec l'Etat et le Département notamment pour le public résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.
- prioriser le rôle des référents PLIE du CCAS au bénéfice des publics accompagnés par le CCAS et plus particulièrement ceux résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon. Ces référents s'appuieront sur les outils territorialisés de la politique de l'emploi que sont les groupes solidarités emploi et devront faire l'objet d'une réflexion conjointe quant à leur positionnement et leurs missions spécifiques au sein du CCAS.
- maximiser la mobilisation du FSE sur les territoires de la Ville de Besançon.
- contribuer à la territorialisation des politiques de l'emploi au travers les «Rendez-vous emploi de quartier» et des Groupes Solidarités Emploi.
- accompagner la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville de Besançon et de son CCAS.
- amplifier la dynamique Emploi au travers du club des signataires de la Charte de la diversité, en complémentarité avec le club FACE accompagné par le PLIE.

La signature de ce protocole permettra à la Ville et son CCAS de confirmer leur participation aux instances d'organisation et d'évaluation proposées à savoir :

- le comité de pilotage
- le comité technique
- la cellule de validation.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé :

- à se prononcer sur ce projet
- autoriser M. le Maire à signer le protocole à intervenir avec l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur les bases indiquées ci-avant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.